

LES STALLES DE L'ÉGLISE COLLEGIALE DE BLAISON

Qui à Blaison ou à Gohier ne connaît pas les stalles du chœur de l'église Saint-Aubin? Nous les avons vues lors d'une cérémonie, d'une visite rapide. Mais combien parmi nous les a observées attentivement? Elles sont mal éclairées et il faut une lampe de poche ou des projecteurs pour voir les détails qu'elles recèlent !!

On sait qu'elles sont au nombre de 40, qu'elles sont en chêne et qu'elles datent du XV^{ème} siècle. Personne ne connaît le financeur, le donneur d'ordre, le maître d'œuvre, pas plus que les artisans ébénistes et sculpteurs qui les ont façonnées. Aucune trace écrite n'est arrivée jusqu'à nous.

On sait qu'elles servaient aux membres du chapitre collégial : chanoines et chapelains, que les premiers s'asseyaient dans les hautes stalles et les seconds dans celles du bas. Les chanoines avaient un ordre de prééminence, le doyen (et seigneur de Blaison) sur un siège au dossier très décoré. Pour les autres on ne sait pas.

On sait qu'à cette période là, elles se situaient à la croisée du transept et étaient adossées contre un jubé¹ en pierre aujourd'hui disparu, orientées vers l'est c'est-à-dire vers le chœur.

On sait qu'en 1768, le curé Pelletier obtint d'« *estre le dit sieur curé installé en sa dite qualité de chanoine honoraire, dans une stalle du costé droit entre celles des deux chanoines qui occupent cette partie du cœur* »²

On sait qu'après la Révolution, au retour de la pratique du catholicisme, les comptes de la paroisse sont mis entre les mains de la « fabrique »

« *Les membres de la fabrique³ doivent organiser leur bureau, équilibrer le budget des recettes et des dépenses, mais aussi veiller à la location des stalles et des bancs aux paroissiens de Blaison. Et si cela est une source de revenus importante pour la fabrique, c'est aussi une source de problèmes et de litiges constants.*

*C'est seulement en 1811 que les places sont distribuées : le curé s'assoit sur la stalle n° 5, le maire de Blaison sur la n° 6, son adjoint sur la stalle n° 7, le maire de Gohier se voit attribuer la n° 8 et son adjoint la n° 9.*⁴»

Attention, chef-d'œuvre en péril



On connaît quels sont les motifs décoratifs des stalles : figures d'êtres humains masculins ou féminins et d'êtres fantastiques (sirènes), animaux réels et animaux fantastiques, feuillages. Un de nos adhérents nous a présenté, lors d'une séance du groupe histoire, un essai d'interprétation symbolique de tous ces éléments dont le fil conducteur est l'opposition permanente entre le Bien et le Mal. Cette étude fera l'objet d'un développement, qui sera écrit et illustré ultérieurement.



Mais on sait aujourd'hui, encore plus qu'hier, que cet héritage est menacé. Nos stalles se révèlent être en très mauvais état. Abimés par l'humidité des murs, les panneaux se disjoignent, le bois est attaqué par des vers xylophages. Une miséricorde est cassée ainsi qu'une marche. Un état des lieux réalisé par des spécialistes se révèle alarmant et une campagne de restauration s'avère nécessaire. Le Sablier affirme sa volonté de voir sauvegarder ces magnifiques stalles, inscrites à l'inventaire du mobilier par le service des Monuments Historiques. La Municipalité s'est émue du problème et a déjà entamé des démarches. A nous de la soutenir.

Le Sablier

¹ Jubé : construction en pierre ou en bois qui séparait la partie canoniale de la partie paroissiale de l'église.

² ADML 5^E70 221 : Pelletier chanoine honoraire

³ Fabrique : structure paroissiale constituée d'habitants qui gérait les revenus et dépenses de l'église.

⁴ In : « De la collégiale à la paroissiale – évolution du mobilier de l'église Saint-Aubin de Blaison » de Bénédicte Fillion-Braguet, 2011

Par monts et par vaux

A propos des lauriers (suite)

L'article paru au mois d'octobre ayant suscité un certain intérêt pour ces plantes, voici quelques renseignements complémentaires.

Les photographies ci-dessous présentent la floraison d'un laurier rose et à sa droite, le feuillage du laurier-cerise. Pour ces deux plantes, aucune ressemblance avec le laurier vrai, dit laurier noble.



Le laurier-cerise est parfois nommé laurier palme. Petite précision concernant la présence de substances toxiques : ceci est vrai dans presque toute la plante, à l'exception toutefois de la pulpe du fruit, fruit que l'on ne voit guère sur l'arbuste taillé, puisque dans ce cas il ne fleurit généralement pas. Il faut pour cela laisser la plante se développer librement ; elle peut atteindre alors une dizaine de mètres de hauteur.

Le laurier vrai, ou encore laurier-sauce, celui qui fait partie de la famille des Lauracées, a marqué l'Antiquité grecque. La mythologie rapporte que le culte d'Apollon était lié à cet arbre et la nymphe Daphné fut transformée en laurier pour avoir refusé les avances de ce dieu.

La plante a laissé des traces jusque dans le vocabulaire. Qu'est-ce qu'un lauréat, sinon celui qui, dans l'Antiquité, était orné d'une couronne de laurier (*laurea* en latin) après avoir consulté la pythie. Au Moyen Âge cette pratique existait encore : lors de la réussite à un examen important, c'est un rameau de laurier, muni de ses baies noires que le récipiendaire portait au front. De là est issu le mot **baccalauréat**, *bacca* signifiant « baie » en latin.

Si des lecteurs ont d'autres précisions à apporter, que ce soit sur ces lauriers ou bien d'autres arbres, merci de les confier à l'association ou par courriel à :

www.arbres.bg@orange.fr

messagerie exclusivement destinée aux arbres, arbustes et plantes grimpantes répertoriés sur le territoire de la commune.

J.C. S.

EN CE TEMPS-LA : les indulgences

M.L. a découvert dans les registres de Blaison, le document ci-joint dont voici la transcription.
« Jean par la miséricorde de Dieu à la grace du St Siège apostolique évêque d'Angers, conseiller du Roy dans tous ses conseils, sur lequel nous a été représenté de l'état actuel de la chapelle St Sauveur nouvellement construite dans la paroisse de Blaison, ainsi que le cimetière établi dans le pourtour de l'ancien avant-corps de la dite église, nous permettons au Sieur de la Plouze archiprêtre de Saumur(...) et en son absence au sieur curé de Blaison de bénir la chapelle et le cimetière suivant les règles et formes prescrites (...) et pour exciter autant qu'il est en nous la dévotion des fidèles, nous accordons les indulgences de quarante jours à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui depuis le 22 du présent moi jusqu'au 26 inclusivement, visiteront une fois la chapelle de St Sauveur depuis le lever du soleil jusqu'à midy en y priant pour les besoins de l'église. Donné à Angers, le 13 aout 1756. Signé Jean d'Angers »

Les Indulgences étaient des rémissions totales ou partielles du temps que les défunts devaient passer au Purgatoire pour purifier leur âme et accéder au Paradis. Elles étaient accordées pour des actions de piété : visites de lieux saints, prières pour l'église à des dates fixées ou par des aumônes. La



Note extraite du registre paroissial de Blaison - 1757

Basilique Saint-Pierre de Rome fut construite grâce à des indulgences plénières (qui donnaient le paradis directement) contre espèces sonnantes et trébuchantes. Luther en dénonça le principe et les dérives déclenchant ainsi la Réforme.

De nos jours, la pratique est plus discrète mais en Italie, à Lucques, nous avons trouvé cette inscription sur une

maison à côté d'un oratoire à la Vierge :

Indulgence de 40 jours à celui qui récite trois Je vous salue Marie. Mais il semble que le commerce des Indulgences ne se pratique plus.

OO

